

Corruption transnationale : l'OCDE s'inquiète des négligences de la Grèce

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a exprimé mercredi 21 juin sa préoccupation "*majeure*" devant les négligences de la Grèce face à des "*affaires graves de corruption transnationale*".

"*La Grèce néglige d'ouvrir des enquêtes sur des affaires graves de corruption transnationale, suscitant des préoccupations majeures*", affirme dans un communiqué ce club réunissant les grands pays développés.

Athènes n'a pas non plus fourni "*en temps voulu des informations sur ses efforts de lutte contre la corruption*".

Un groupe de travail de l'organisation vient d'achever son rapport sur la mise en oeuvre par la Grèce de la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

Cette évaluation n'a pas été concluante. L'OCDE a donc décidé de "*procéder à une deuxième évaluation pour examiner de manière plus approfondie les mesures de mise en oeuvre prises par la Grèce*".

Dans l'immédiat, elle recommande au gouvernement grec de "*s'appliquer sérieusement à ouvrir des enquêtes et à engager des poursuites sur toutes les affaires de corruption transnationale*" et à "*mieux sensibiliser les acteurs concernés, en particulier les juges et les procureurs*".

Elle demande aussi l'adoption d'une législation "*destinée à protéger les donneurs d'alerte*" (whistleblowers).

L'OCDE salue néanmoins "*les efforts déployés par la Grèce pour améliorer son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux*".

Le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption compte les 34 Etats membres ainsi que l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, la Colombie et la Russie.